Deuxième séance sur un AT *(2h)*

Contrat de communication de la réunion

Posture de l’ambassadeur

C’est l’animateur qui anime la réunion, c’est lui qui a tous les outils pour pouvoir le faire. Il se doit en revanche d’être le plus neutre possible et ne pas participer aux débats.

Afin d’assurer une équité dans le temps de parole, ainsi que des échanges rapides, si quelqu’un dépasse 5 minutes de temps de parole, l’animateur a le droit de lui couper la parole.

Règles de communication :

\* : Pour prendre la parole

++ : pour dire que vous êtes d’accord

-- : pour dire que vous n’êtes pas d’accord

T : pour point technique

C : clarification

Couper son micro lorsqu’on ne parle pas

Règles de communication cas présentiel :

A définir par l’animateur

Déroulé de la séance

Météo et objectifs de la séance (15 min)

Retour sur les pistes retenues (15 min)

Définir la mise en place des solutions (1h30)

Réflexion sur les mesures proposée à la première séance en fonction de la priorisation

Réfléchir à la mise en œuvre *(Comment faire, avec quels acteurs, calendrier des actions … )*

Approfondissement et finalisation de la formulation de chaque mesure

Validation de la mise en place des mesures dans l’établissement